

1, CHEMIN DES AMOUREUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.558 euros
Siège social : 5, avenue de Poumeyrol – 69300 Caluire et Cuire
900 590 498 RCS Lyon
(« Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIME DES ASSOCIES DE LA SOCIETE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille vingt-quatre,

Et le 23 décembre,

Les soussignés (ensemble, les « **Associés** » et, individuellement, un « **Associé** ») :

1. **INVEST HOTEL SAINT TROPEZ MANAGEMENT**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 201, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 983 626 359, représentée par THIC, elle-même représentée par Monsieur Timothée HAINGUERLOT ;
2. **EXTENDAM CLUB HOTEL INVEST SAINT-TROPEZ**, représenté par sa société de gestion Extendam, société anonyme, dont le siège social est situé au 79, rue La Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789 931 318 agréée par l'Autorité des marchés financiers, elle-même représentée par Monsieur Maxime DURAND ;
3. **ADAMIA IMMOBILIER**, société à responsabilité limitée au siège social sis 5, avenue de Poumeyrol – 69300 CALUIRE ET CUIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 808 640 064 représentée par Monsieur Patrick TEBOUL ;

détenant ensemble l'intégralité des vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingts (25.580) actions constitutives du capital social et des droits de vote de la Société.

Après avoir pris connaissance :

- du projet de statuts modifiés de la Société (« **Statuts** ») ;
- de la lettre de démission du mandat de Président de la Société par **ADAMIA IMMOBILIER** ;
- de la lettre de démission du mandat de Directeur Général de la Société par **INVEST HOTEL SAINT TROPEZ MANAGEMENT** ;
- la lettre d'acceptation des fonctions de Président de la Société par **INVEST HOTEL SAINT TROPEZ MANAGEMENT** ;

ont pris à l'unanimité, par acte sous seing privé conformément à la faculté offerte par les statuts de la Société, les décisions suivantes (les « **Décisions Unanimes** ») portant sur l'ordre du jour ci-après :

0. Ratification de la convocation et de la tenue des Décisions Unanimes – Renonciation aux nullités légales, réglementaires et statutaires au titre des Décisions Unanimes et des opérations y étant stipulées ;
1. Nomination du Président de la Société ;
2. Transfert de siège social de la Société – Modification corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités légales.

DECISION UNANIME PRELIMINAIRE

(Ratification de la convocation et de la tenue des Décisions des Associés – Renonciation aux nullités légales, réglementaires et statutaires au titre des Décisions des Associés)

Les Associés à l'unanimité,

ratifient expressément et sans réserve les modes de convocation et de consultation utilisés à l'occasion des présentes Décisions des Associés ;

décident de renoncer, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du défaut de respect du délai et des conditions de convocation des présentes Décisions des Associés, du défaut d'établissement, de communication et de mise à disposition, dans les délais prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société, des documents requis par la loi, les règlements et les statuts ;

approuvent expressément les conditions dans lesquelles seront prises l'ensemble des Décisions des Associés figurant au présent procès-verbal.

PREMIERE DECISION UNANIME
(Nomination du Président de la Société)

Les Associés à l'unanimité,

prennent acte de la démission avec effet à l'issue de la désignation de son remplaçant à l'issue des présentes Décisions, de la société **ADAMIA IMMOBILIER** (808 640 064 RCS Lyon), représentée par Monsieur Patrick TEBOUL de son mandat de Président de la Société,

prennent acte de la démission avec effet immédiat de la société **INVEST HOTEL SAINT TROPEZ MANAGEMENT** (983 626 359 RCS PARIS), représentée par THIC (811 348 507 RCS Paris), en sa qualité de Président, elle-même représentée par Monsieur Timothée HAINGUERLOT, de son mandat de Directeur Général,

décident de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

- **INVEST HOTEL SAINT TROPEZ MANAGEMENT** (983 626 359 RCS PARIS), représentée par THIC (811 348 507 RCS Paris), en sa qualité de Président, elle-même représentée par Monsieur Timothée HAINGUERLOT ;

Avec effet à l'issue de la présente assemblée,

prennent acte que **INVEST HOTEL SAINT TROPEZ MANAGEMENT** a d'ores et déjà fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président qui lui seraient confiées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure, ni disposition législative ou réglementaire susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION UNANIME
(Transfert de siège social de la Société – Modification corrélative des statuts)

Les Associés à l'unanimité,

après avoir rappelé que le siège social est actuellement fixé au **5, avenue de Poumeyrol – 69300 Caluire et Cuire**,

décident, en vertu des articles 3 et 13 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au :

- **201, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris**,

En conséquence, les Associés **décident** de modifier l'article 3 (*Siège social*) des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 3. SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est situé : 201, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président (ce terme ayant le sens qui lui est donné ci-après), lequel est également habilité à modifier les Statuts en conséquence, et en tout autre lieu par décision collective des Associés.»

TROISIEME DECISION UNANIME
(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés à l'unanimité,

délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés de la Société et répertorié sur le registre des décisions des Associés.

INVEST HOTEL SAINT TROPEZ MANAGEMENT Représentée par THIC Elle-même représentée par Monsieur Timothée HAINGUERLOT Signé par : Timothée Hainguerlot 195AE16DFA1A45D...	EXTENDAM CLUB HOTEL INVEST SAINT-TROPEZ Elle-même représentée par EXTENDAM Elle-même représentée par Monsieur Maxime DURAND DocuSigned by: Maxime Durand AB339AD9136248B...
ADAMIA IMMOBILIER Elle-même représentée par Monsieur Patrick TEBOUL DocuSigned by: Mickael TEBOUL 06ECB444E805422...	